



Focus Assistance



www.malj.fr



Sociétaire de notre Mutuelle vous bénéficiez de la téléconsultation médicale dans toutes nos solutions d'assurance

En partenariat avec Mutuelle



Solidarité Association sans but lucratif

LES SERVICES D'ASSISTANCE INTÉGRÉS À VOS CONTRATS D'ASSURANCES

SOMMAIRE

Assistance Route Tranquille	3
Assistance Quiétude Santé 55 et +	4-5
Assistance Santé	6-7
Assistance Automobile	8-9
Assistance Solution Famille	10-11
Assistance Multirisque Habitation / Objets de Valeur.....	12-13
Assistance Invalidité / Revenus	14
Assistance Multirisque Professionnelle	15
Assistance Pack Sécurité Immobilière	16
Assistance Bâtiment.....	17
Assistance Association.....	18
Assistance Protection Juridique	19
Assistance Vital'Protection	20-21
Assistance Scolaire	22

UN SERVICE D'ASSISTANCE À VOTRE DISPOSITION

	<p>FIL ASSISTANCE</p> <p>FIL ASSISTANCE INTERNATIONAL Société Anonyme au capital de 4 100 000 € 433 012 689 RCS NANTERRE</p> <p>Siège social : 108 Bureaux de la Colline 92213 SAINT-CLOUD cedex Entreprise régie par le Code des Assurances</p>
---	---

POUR NOUS CONTACTER POUR TOUS CONTRATS :

De France : **09 69 36 99 60**
De l'étranger : **+ 33 9 77 40 69 66**
FAX : **09 77 40 17 88**



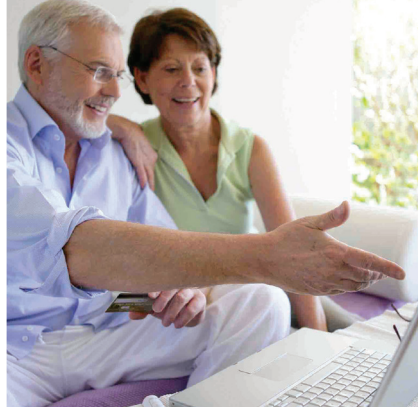
Assistance Route Tranquille Automobile

Objet

- En cas de panne de votre véhicule
- En cas de retrait du permis de conduire

Garanties

TÉLÉDIAGNOSTIC ET CONSEIL EN CAS DE PANNE	
• Télédiagnostic en cas de panne	Frais réels
PRÉVENTION ROUTIÈRE	
• Retour au domicile en taxi	100 € maximum une fois par an
• Récupération du véhicule laissé sur place	100 € maximum une fois par an
RETRAIT DU PERMIS DE CONDUIRE	
• L'envoi d'un chauffeur	Frais réels
• Le transport du véhicule - soit livraison par dépanneur dans un rayon de 100 km - soit re-livraison au domicile par un transporteur	Frais réels Frais réels
• Le transport du conducteur et des passagers - aller simple en train dans un rayon de 100 km - ou taxi dans un rayon de 100 km	1 ^{ère} classe Frais réels
CONSEIL EN DEVIS DE RÉPARATION	
• Transfert du véhicule	Frais réels
AIDE CONSTAT AMIABLE	Service d'information
RETRAIT DU PERMIS DE CONDUIRE	
• Inscription au stage pour récupération des points	Frais réels



Assistance Quiétude Santé 55^{et +}

Objet

- Une assistance étendue incluse dès la formule 1 :
 - acheminement des médicaments,
 - prise en charge de l'aide ménagère,
 - transfert et garde des animaux domestiques familiers,
 - organisation du portage des repas et des courses alimentaires,
 - remboursement des frais de location de téléviseur en cas d'hospitalisation, ...

Garanties

ASSISTANCE INFORMATION SANTE	
• Information santé d'ordre général	du lundi au vendredi de 9 h à 19 h
• Information spécifique à une pathologie	du lundi au vendredi de 9 h à 19 h
ASSISTANCE SANTE	
• Recherche d'un médecin	Frais et honoraires à la charge du bénéficiaire
• Recherche d'un intervenant paramédical	Frais et honoraires à la charge du bénéficiaire
• Transport en ambulance <ul style="list-style-type: none">- Transfert à l'hôpital- Retour au domicile	Organisation sans prise en charge Organisation sans prise en charge
ASSISTANCE EN CAS D'HOSPITALISATION OU D'IMMOBILISATION DU BENEFICIAIRE	
• Transmission de messages urgents	Organisation et prise en charge
• Transfert et garde d'animaux domestiques familiers	Transport et/ou hébergement pendant 15 jours calendaires maximum
• Aide à domicile	8 heures maximum à répartir sur une période de 5 jours consécutifs
• Remboursement des frais de location de téléviseur	A concurrence de 5 € par jour d'hospitalisation avec un maximum de 150 € par an
• Présence d'un proche <ul style="list-style-type: none">- Aller/Retour- Séjour à l'hôtel	Billet d'avion classe économique ou de train 1 ^{ère} classe 2 nuits à concurrence de 75 € TTC maximum par nuit
• Acheminements de médicaments	A la charge du bénéficiaire sauf frais de livraison

ASSISTANCE EN CAS DE RADIOTHERAPIE OU DE CHIMIOOTHERAPIE DU BENEFICIAIRE	
• Aide à domicile	2 heures par jour au cours des 48 heures suivant chaque séance de soins. (à concurrence de 12 heures maximum à répartir sur toute la durée du traitement)
ASSISTANCE EN CAS DE GRAVE PROBLEME DE SANTE OU DE DECES D'UN BENEFICIAIRE	
• Assistance psychologique	3 entretiens téléphoniques répartis sur une période de 2 mois
• Accompagnement médico-social	Sur simple appel téléphonique
ASSISTANCE EN CAS DE CONVALESCENCE AU DOMICILE : TELEASSISTANCE MEDICALISEE	
• Téléassistance médicalisée	Mise à disposition pour une durée de 3 mois
EN CAS DE PERTE D'AUTONOMIE	
• Allo info « dépendance »	Réponse fournie dans un délai de 48 heures
• Accompagnement perte d'autonomie	Sur simple appel téléphonique
• Aide aux aidants	Sur simple appel téléphonique
ASSISTANCE EN CAS DE DECES D'UN BENEFICIAIRE	
• Assistance obsèques	Organisation sans prise en charge
• Avance de fonds	3000 € maximum
• Voyage et hébergement d'un proche - Aller-retour - Séjour à l'hôtel	Billet d'avion classe économique ou de train 1 ^{ère} classe 2 nuits à concurrence de 75 € TTC maximum par nuit et par événement
• Aide à domicile	12 heures maximum à répartir sur une période de 15 premiers jours à compter de la date du décès
• Transfert et garde d'animaux domestiques familiers	Transport et/ou hébergement pendant 15 jours calendaires maximum
• Transmission de messages urgents	Organisation et prise en charge
ASSISTANCE INFORMATION JURIDIQUE, PRATIQUE ET SOCIALE	
• Information juridique, pratique et sociale	Sur simple appel téléphonique
ASSISTANCE PRESTATIONS DE PROXIMITE	
• Portage de repas	Organisation sans prise en charge
• Service livraison des courses alimentaires	Organisation sans prise en charge
• Coiffeur à domicile	Organisation sans prise en charge

SERVICE DE TELECONSULTATION MEDICALE joignable par téléphone 09 73 05 40 18 (appel non surtaxé)



Assistance Santé

Objet

- Une assistance étendue incluse dès la formule 1 :
 - acheminement des médicaments,
 - prise en charge de l'aide ménagère,
 - transfert et garde des enfants âgés de moins de 16 ans,
 - aide à domicile durant l'hospitalisation et suivant le retour à domicile,
 - remboursement des frais de location de téléviseur en cas d'hospitalisation,...

Garanties

PRESTATIONS ACCESSIBLES DÈS L'ADHÉSION	
• Urgence médicale	Communication des numéros d'urgence
• Recherche d'un médecin, d'une infirmière ou d'un intervenant paramédical	Mise en relation sans prise en charge
• Réservation de lit et acheminement en milieu hospitalier	Organisation sans prise en charge
• Assistance informations - Informations juridique et vie pratique - Informations santé	Du lundi au vendredi de 9h à 18h (hors jours fériés) Informations téléphoniques Informations téléphoniques
PRESTATIONS ACCESSIBLES DURANT UNE IMMOBILISATION AU DOMICILE DE L'ADHÉRENT OU DE SON CONJOINT	
• Acheminement des médicaments	Prise en charge des frais d'acheminement dans un rayon de 50 km autour du domicile
• Transmission des messages urgents	7j/7 et 24h/24
PRESTATIONS ACCESSIBLES DURANT UNE HOSPITALISATION SUPÉRIEURE A 48 HEURES DE L'ADHÉRENT OU DE SON CONJOINT	
• Garde ou transfert des enfants âgés de moins de 16 ans - Garde au domicile - Ou Accompagnement des enfants à l'école - Ou Transfert accompagné des enfants chez un proche - Ou Venue d'un proche jusqu'au domicile	15 heures maximum réparties sur 10 jours ouvrés consécutifs 1 A/R par jour pendant 5 jours 1 titre de transport par événement A/R 1 titre de transport par événement A/R
• Garde ou transfert des ascendants dépendants - Garde au domicile - Ou Transfert accompagné des ascendants chez un proche - Ou Venue d'un proche jusqu'au domicile	15 heures maximum réparties sur 10 jours ouvrés consécutifs 1 titre de transport par événement A/R 1 titre de transport par événement A/R
• Présence d'un proche au chevet (Si aucun proche de l'Adhérent ou de son conjoint ne réside à moins de 50 km du lieu d'hospitalisation de l'Adhérent ou de son conjoint)	1 titre de transport A/R 2 nuits (petits déjeuners compris) à hauteur de 80 € TTC / nuit
• Aide à domicile (*) - Soit durant l'hospitalisation - Soit suivant le retour au domicile	8 heures réparties sur une période de 5 jours ouvrés consécutifs
(*) Le plafond de garantie sera porté à 12 heures réparties sur une période de 10 jours ouvrés consécutifs en cas d'hospitalisation prolongée de plus de 15 jours, de présence au domicile d'un enfant de moins de 8 ans ou d'un conjoint invalide.	
• Garde des animaux de compagnie	30 jours maximum à compter du 1 ^{er} jour d'hospitalisation
PRESTATION ACCESSIBLE DURANT UNE IMMOBILISATION AU DOMICILE SUPÉRIEURE A 7 JOURS DE L'ADHÉRENT OU DE SON CONJOINT	
• Aide à domicile (*)	8 heures réparties sur une période de 5 jours ouvrés consécutifs
(*) Le plafond de garantie sera porté à 12 heures réparties sur une période de 10 jours ouvrés consécutifs en cas d'immobilisation prolongée de plus de 15 jours, de présence au domicile d'un enfant de moins de 8 ans ou d'un conjoint invalide.	
PRESTATIONS ACCESSIBLES EN CAS D'ENFANTS MALADES OU ACCIDENTÉS DE L'ADHÉRENT OU DE SON CONJOINT	
En cas d'hospitalisation d'un enfant âgé de moins de 16 ans	
• Garde ou transfert des autres enfants âgés de moins de 16 ans - Garde au domicile - Ou Accompagnement des enfants à l'école	15 heures maximum réparties sur 10 jours ouvrés consécutifs 10 A/R dans la limite d'un A/R par jour répartis sur une période maximale d'un mois et dans la limite de 460 € TTC maximum de prise en charge pour l'ensemble des enfants
• Présence d'un proche au chevet si l'enfant est hospitalisé à plus de 50 km de son domicile	1 titre de transport A/R 7 nuits (petits déjeuners compris) à hauteur de 80 € TTC / nuit

En cas d'immobilisation au domicile de plus de 15 jours d'un enfant âgé de moins de 16 ans	
• Ecole à domicile	2 heures par jour d'absence réparties sur 5 semaines maximum (hors jours fériés et période de vacances scolaires)
PRESTATIONS ACCESSIBLES EN CAS DE MATERNITÉ	
• Allo info « primo » parents	Informations téléphoniques
En cas de 1^{ère} maternité	
• Auxiliaire de puériculture	2 heures maximum par jour au cours des 5 jours ouvrés suivant la sortie de maternité
En cas de naissance multiple (jumeaux, triplés...) ou de séjour en maternité de plus de 8 jours	
• Aide à domicile	12 heures réparties sur une période de 10 jours ouvrés consécutifs suivant le retour à domicile
En cas de dépression post-partum (ou baby-blues)	
• Accompagnement psychologique	Ecoute psychologique par téléphone / 3 consultations maximum réparties sur 2 mois ou mise en relation avec un psychologue de ville et prise en charge de la 1 ^{ère} consultation
En cas d'arrêt de travail de la salariée chargée de la garde des enfants	
• Garde des enfants âgés de moins de 16 ans - Garde au domicile - Ou Transfert accompagné des enfants chez un proche - Ou Venue d'un proche jusqu'au domicile	20 heures maximum réparties sur 2 jours consécutifs 1 titre de transport par événement A/R 1 titre de transport par événement A/R
PRESTATIONS ACCESSIBLES DURANT UN TRAITEMENT DE RADIOTHÉRAPIE OU CHIMIOTHÉRAPIE DE L'ADHÉRENT OU DE SON CONJOINT	
• Aide à domicile	15 heures réparties sur toute la durée de traitement et à raison de 2 heures par jour suivant chaque séance de soins
• Garde ou transfert des enfants âgés de moins de 16 ans - Garde au domicile - Ou Accompagnement des enfants à l'école - Ou Transfert accompagné des enfants chez un proche - Ou Venue d'un proche jusqu'au domicile	15 heures maximum réparties sur 10 jours ouvrés consécutifs 1 A/R par jour pendant 5 jours 1 titre de transport par événement A/R 1 titre de transport par événement A/R
• Garde ou transfert des ascendants dépendants - Garde au domicile - Ou Transfert accompagné des ascendants chez un proche - Ou Venue d'un proche jusqu'au domicile	15 heures maximum réparties sur 10 jours ouvrés consécutifs 1 titre de transport par événement A/R 1 titre de transport par événement A/R
PRESTATIONS ACCESSIBLES EN CAS DE PERTE D'AUTONOMIE DE L'ADHÉRENT OU D'UN DE SES PROCHES	
• Informations sur la dépendance	Entretiens téléphoniques / mise en relation
• Conseil en ressources sociales	Entretien téléphonique
• Informations, démarches et aide à la constitution de dossier	Entretien téléphonique
• Aide à la recherche d'établissements temporaires ou permanents pour les proches dépendants ou handicapés de l'Assuré aidant	Entretien téléphonique
• Accompagnement médico-social	Entretien téléphonique
• Accompagnement psychologique	3 entretiens téléphoniques maximum et/ou mise en relation avec un psychologue de ville
PRESTATIONS ACCESSIBLES EN CAS DE DÉCÈS DE L'ADHÉRENT OU D'UN DES BÉNÉFICIAIRES	
• Informations obsèques	Informations téléphoniques
• Accompagnement dans les démarches administratives	Mise à disposition d'une personne qualifiée pendant 4 heures maximum dans le mois qui suit le décès
• Avance des frais d'inhumation	3.000 € maximum
• Aide à domicile (*)	12 heures réparties sur une période de 10 jours ouvrés consécutifs
(*) Le plafond de garantie sera porté à 15 heures réparties sur une période de 10 jours ouvrés consécutifs en cas de présence au domicile d'un enfant de moins de 8 ans ou d'un conjoint invalide.	
• Garde ou transfert des enfants âgés de moins de 16 ans - Garde au domicile - Ou Accompagnement des enfants à l'école - Ou Transfert accompagné des enfants chez un proche - Ou Venue d'un proche jusqu'au domicile	15 heures maximum réparties sur 10 jours ouvrés consécutifs 1 A/R par jour pendant 5 jours 1 titre de transport par événement A/R 1 titre de transport par événement A/R
• Garde ou transfert des ascendants dépendants - Garde au domicile - Ou Transfert accompagné des ascendants chez un proche - Ou Venue d'un proche jusqu'au domicile	15 heures maximum réparties sur 10 jours ouvrés consécutifs 1 titre de transport par événement A/R 1 titre de transport par événement A/R
• Accompagnement médico-social	Entretien téléphonique
• Accompagnement psychologique	3 entretiens téléphoniques maximum et/ou mise en relation avec un psychologue de ville avec prise en charge ou remboursement des frais de la 1 ^{ère} consultation à concurrence de 100 € TTC maximum
PRESTATION ACCESSIBLE A LA SUITE D'UNE HOSPITALISATION D'UN ADHÉRENT ÂGÉ DE 75 ANS OU PLUS	
• Téléassistance pour sécuriser la convalescence	Prise en charge des frais de mise en service + 3 mois de service gratuit (Prévifil)

SERVICE DE TELECONSULTATION MEDICALE joignable par téléphone 09 73 05 40 18 (appel non surtaxé)



Assistance Automobile

Objet

- En cas d'accident ou de panne, selon la formule choisie
- En cas de difficultés matérielles ou médicales lors d'un déplacement
- En cas de décès du bénéficiaire en cours de voyage

Garanties

ASSISTANCE AUTOMOBILE R.C.

	GARANTIE	LIMITE DE GARANTIE EN € TTC
Assistance aux véhicules	En cas d'accident dès votre domicile	
	Organisation et prise en charge des frais de dépannage, remorquage, levage, grutage du véhicule	Dans la limite de 170 € maximum, majorés à 300 € la nuit, les week-ends et les jours fériés par évènement
	Poursuite du déplacement (taxi)	Dans la limite de 150 € maximum par évènement

ASSISTANCE AUTOMOBILE ET PANNE MOTEUR

EN CAS DE DIFFICULTES MATERIELLES LORS D'UN DEPLACEMENT	
<ul style="list-style-type: none"> • Dépannage/Remorquage 	170 € maximum (montant majoré à 300 € la nuit, les week-ends et jours fériés)
<ul style="list-style-type: none"> • Transport en taxi en cas de déplacement urgent <ul style="list-style-type: none"> - En cas de panne - En cas de vol - En cas de perte, casse ou défaillance ou enfermement dans le véhicule des clés ou cartes de démarrage 	100 € (majoré à 150 € si immobilisation à la suite d'un accident ou d'un incendie) 160 € 160 €
<ul style="list-style-type: none"> • Hébergement des bénéficiaires <ul style="list-style-type: none"> - Maximum par bénéficiaire et par nuit - Maximum par bénéficiaire et par évènement 	80 € maximum 160 € maximum en France et 320 € maxi à l'étranger
<ul style="list-style-type: none"> • Retour au domicile ou poursuite du voyage <ul style="list-style-type: none"> - Aller simple - En véhicule de location 	En train 1 ^{ère} classe ou en avion classe touriste Dans la limite des frais engagés pour le retour au domicile ou la poursuite du voyage
<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition d'un véhicule de remplacement <ul style="list-style-type: none"> - En cas de panne ou accident - En cas de vol 	5 jours maximum 30 jours consécutifs maximum
<ul style="list-style-type: none"> • Aide à la Récupération du véhicule <ul style="list-style-type: none"> - Récupération par le bénéficiaire (aller simple) - Récupération par un chauffeur 	En train 1 ^{ère} classe ou en avion classe touriste Frais de mission
<ul style="list-style-type: none"> • Rapatriement du véhicule immobilisé à l'étranger et non réparé 	Valeur résiduelle
<ul style="list-style-type: none"> • Frais de gardiennage à l'étranger <ul style="list-style-type: none"> - Durée maximum - Prise en charge par évènement limitée à 	30 jours maximum 300 € maximum
<ul style="list-style-type: none"> • Abandon du véhicule immobilisé à l'étranger et non réparé <ul style="list-style-type: none"> - Frais d'abandon - Frais de gardiennage 	Frais réels 300 € maximum

• Envoi de pièces détachées aux bénéficiaires	Frais d'envoi
• Récupération ou expédition du double des clefs ou cartes de démarrage	Frais d'envoi
• Voyage d'un proche pour aller récupérer le véhicule réparé ou retrouvé après un vol - Aller simple	En train 1 ^{ère} classe ou en avion classe touriste
• Envoi d'un chauffeur pour aller récupérer le véhicule réparé ou retrouvé après un vol	Frais de mission du chauffeur
• Voyage d'un proche pour prendre livraison des pièces détachées - Aller simple	En train 1 ^{ère} classe ou en avion classe touriste
• Remorquage ou retour de la remorque ou caravane	170 € maximum (montant majoré à 300 € la nuit, les week-ends et jours fériés)
• Voyage aller et retour pour aller récupérer la remorque ou la caravane réparée	Frais de carburant
• Avance de fonds en cas de perte ou de vol des effets personnels du bénéficiaire	800 € maximum
EN CAS DE DIFFICULTÉS MÉDICALES LORS D'UN DÉPLACEMENT	
• Rapatriement ou transport sanitaires	Frais réels
• Présence auprès du bénéficiaire hospitalisé - Hébergement maximum par bénéficiaire/nuit/événement - Retour de la personne restée au chevet du bénéficiaire - Voyage d'un proche pour se rendre au chevet du bénéficiaire	80 € maximum par nuit et 800 € maxi par événement Retour en train 1 ^{ère} classe ou avion classe touriste Aller/retour en train 1 ^{ère} classe ou avion classe touriste
• Prolongation de séjour à l'hôtel pour le bénéficiaire et la personne restée à son chevet - Maximum par bénéficiaire et par nuit - Maximum par bénéficiaire et par événement - Retour du bénéficiaire et de la personne restée à son chevet	80 € maximum 800 € maximum Retour en train 1 ^{ère} classe ou avion classe touriste
• Prise en charge complémentaire des frais médicaux, chirurgicaux, d'hospitalisation engagés à l'étranger	6100 € maximum
• Voyage d'un conducteur désigné pour ramener le véhicule et les autres passagers - Aller simple	En train 1 ^{ère} classe ou en avion classe touriste
• Envoi d'un chauffeur pour ramener le véhicule et les autres passagers	Frais de mission du chauffeur
• Rapatriement au domicile des autres passagers - Aller simple	En train 1 ^{ère} classe ou en avion classe touriste
• Retour des enfants de moins de 15 ans avec un accompagnant - Aller simple	En train 1 ^{ère} classe ou en avion classe touriste
• Rapatriement au domicile des animaux de compagnie - Aller simple	En train 1 ^{ère} classe ou en avion classe touriste
ASSISTANCE EN CAS DE DÉCÈS DU BÉNÉFICIAIRE EN COURS DE VOYAGE	
• Rapatriement de corps	Frais réels
• Frais annexes nécessaires au transport de corps y compris le coût d'un cercueil modèle de base	800 € maximum
• En cas d'inhumation sur place, voyage aller et retour d'un proche au départ de France - Aller et retour - Hébergement à l'hôtel de ce proche	En train 1 ^{ère} classe ou en avion classe touriste 80 € maximum par nuit et 800 maxi par événement
• Acheminement des personnes voyageant avec le bénéficiaire décédé jusqu'au lieu d'inhumation en France ou leur rapatriement au domicile - Aller simple	En train 1 ^{ère} classe ou en avion classe touriste
• Rapatriement des enfants de moins de 15 ans avec un accompagnant - Aller simple	En train 1 ^{ère} classe ou en avion classe touriste
• Envoi d'un chauffeur pour ramener le véhicule et les passagers	Frais de mission du chauffeur
• Rapatriement des animaux de compagnie - Aller simple	En train 1 ^{ère} classe ou en avion classe touriste
AUTRES ASSISTANCES	
• Retour anticipé du bénéficiaire auprès d'un proche accidenté, malade ou décédé - Aller simple	En train 1 ^{ère} classe ou en avion classe touriste
• Voyage du bénéficiaire ou d'un conducteur désigné pour ramener le véhicule et les autres passagers - Aller simple	En train 1 ^{ère} classe ou en avion classe touriste
• Envoi d'un chauffeur pour ramener le véhicule et les autres passagers	Frais de mission du chauffeur
• Rapatriement au domicile des autres passagers - Aller simple	En train 1 ^{ère} classe ou en avion classe touriste
• Perte ou vol des effets personnels - Assistance administrative - Avance de fonds	800 € maximum
• Envoi des objets indispensables introuvables sur place	75 € maximum par envoi
ASSISTANCE JURIDIQUE	
• Paiement d'honoraires	2 000 € maximum
• Avance de la caution pénale	8 000 € maximum
ASSISTANCE CONSTAT AMIABLE	Assistance téléphonique
ASSISTANCE EN CAS DE PANNE MOTEUR	Organisation de la prestation



Assistance Solution Famille

Objet

- En cas d'accidents corporels de la vie privée ou professionnelle
- En cas d'accidents de la circulation
- En cas d'accidents médicaux, d'accidents sportifs, de catastrophes naturelles, d'attentats, d'agressions...

Garanties

EN CAS D'ACCIDENT	
• Accompagnement Psychologique	12 heures de consultation
• Assistance « Service Info »	Assistance téléphonique
• Recherche et envoi d'un médecin	Recherche et mise en relation
ASSISTANCE AU DOMICILE EN CAS D'HOSPITALISATION DU BÉNÉFICIAIRE SUPÉRIEURE A 24H, A LA SUITE D'UN ACCIDENT	
• Garde à domicile des enfants de moins de 16 ans	7 jours consécutifs sur 1 mois
• Transfert des enfants chez un proche ou présence d'un proche (aller/retour)	En train 1 ^{ère} classe ou en avion classe touriste
• Accompagnement des enfant à l'école	5 allers/retours sur 1 semaine à 25 km maximum
• Garde de l'enfant de moins de 16 ans immobilisé au domicile - Présence d'un proche	En train 1 ^{ère} classe ou en avion classe touriste
ASSISTANCE AU DOMICILE EN CAS D'HOSPITALISATION DU BÉNÉFICIAIRE SUPÉRIEURE A 72H, A LA SUITE D'UN ACCIDENT	
• Soutien pédagogique à domicile	15 heures par semaine sur 1 mois maximum
• Aide à domicile	21 heures maximum
• Recherche de médicaments	Avance des frais
• Assistance aux animaux domestiques de compagnie	250 € TTC maximum frais de garde et de nourriture
• Présence d'un proche - Aller/Retour - Séjour à l'hôtel	En train 1 ^{ère} classe ou en avion classe touriste 2 nuits (70 € TTC maximum par nuit)
• Garde malade	21 heures maximum
• Services à domicile	Recherche et mise en relation
ASSISTANCE EN CAS DE DÉPENDANCE (PERTE D'AUTONOMIE) DU BÉNÉFICIAIRE CONSÉCUTIVE A UN ACCIDENT	
• Recherche d'établissements spécialisés	Frais de recherche
• Livraison / installation de matériel médical	Organisation sans prise en charge
• Adaptabilité du domicile	Prise en charge et recherche d'un ergothérapeute
• Audit d'adaptabilité du domicile	Prise en charge et recherche d'un ergothérapeute
• Solution de maintien au domicile	Organisation sans prise en charge

ASSISTANCE AU BÉNÉFICIAIRE EN CAS D'ACCIDENT AU COURS D'UN DÉPLACEMENT DE MOINS DE 90 JOURS CONSÉCUTIFS

• Conseil médical	Service d'information téléphonique
• Rapatriement médical	Frais réels
• Frais d'évacuation sur piste de ski	160 € TTC maximum
• Rapatriement des enfants de moins de 16 ans - Aller/Retour - Hôtesse	En train 1 ^{ère} classe ou en avion classe touriste Frais réels
• Présence auprès du bénéficiaire hospitalisé - Aller/Retour - Prise en charge des nuits d'hôtel	En train 1 ^{ère} classe ou en avion classe touriste 70 € TTC par nuit avec un maximum de 700 € TTC
• Frais médicaux à l'étranger	Franchise = 30 € TTC/dossier Maximum 4 500 € TTC / bénéficiaire
• Soins dentaires	150 € TTC maximum
• Prolongation de séjour à l'hôtel pour le bénéficiaire	70 € TTC par nuit avec maximum de 350 € TTC / personne
ASSISTANCE EN CAS DE DÉCÈS A LA SUITE D'UN ACCIDENT	
• Assistance conseil téléphonique	Service d'assistance téléphonique
• Rapatriement de corps en cas de décès - Transport du corps en France + frais annexes - Transport du corps à l'Étranger + frais annexes	1 500 € TTC maximum 4 500 € TTC maximum



Assistance Multirisque Habitation / Objets de Valeur

Objet

- En cas de sinistre affectant le domicile
- En cas de relogement temporaire
- En cas de déménagement
- En cas de problèmes quotidiens
- En cas de maladie ou d'accident au domicile

Garanties

POUR LES TITULAIRES DU CONTRAT D'ASSURANCE HABITATION

ASSISTANCE « SERVICE INFO »	Assistance téléphonique
ASSISTANCE EN CAS DE SINISTRE AFFECTANT LE DOMICILE	
<ul style="list-style-type: none"> • Retour au domicile sinistré - Aller/retour 	En train 1 ^{ère} classe ou en avion classe touriste
<ul style="list-style-type: none"> • Préservation du domicile sinistré - Gardiennage du domicile - Fermeture du domicile - Intervention serrurier ou vitrier - Intervention d'un plombier - Véhicule pour transfert du mobilier - Nettoyage du domicile 	48 heures maximum Frais de recherche 200 € TTC / sinistre 200 € TTC / sinistre 500 € TTC / évènement 750 € TTC / évènement
<ul style="list-style-type: none"> • Transmission de message urgent 	
<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement psychologique 	2 consultations maximum, limite de 300 € TTC par évènement
ASSISTANCE AU RELOGEMENT TEMPORAIRE	
<ul style="list-style-type: none"> • Hébergement à l'hôtel 	80 € TTC maximum / nuit 400 € TTC maximum / évènement
<ul style="list-style-type: none"> • Transport à l'hôtel 	Frais réels
<ul style="list-style-type: none"> • Transfert du bénéficiaire - Aller simple 	En train 1 ^{ère} classe ou en avion classe touriste
<ul style="list-style-type: none"> • Retour anticipé d'un proche - Aller simple 	En train 1 ^{ère} classe ou en avion classe touriste
<ul style="list-style-type: none"> • Garde ou transfert des enfants âgés de moins de 15 ans - Garde d'enfant à l'hôtel - Aller/retour 	10 heures maximum En train 1 ^{ère} classe ou en avion classe touriste
<ul style="list-style-type: none"> • Assistance aux animaux domestiques de compagnie 	250 € TTC maximum frais de garde et de nourriture
<ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge d'effets vestimentaires et de toilette de 1^{ère} nécessité 	1 300 € TTC maximum
<ul style="list-style-type: none"> • Avance de fonds complémentaire 	1 000 € TTC maximum / évènement

ASSISTANCE AU DÉMÉNAGEMENT	
• Aide dans les démarches administratives	Frais d'information
• L'état des lieux	Mise en relation
• Déménagement	Frais réels dans un périmètre de 50 km maximum
ASSISTANCE FACE AUX PROBLEMES QUOTIDIENS	
• Perte, vol ou détérioration des papiers d'identité	150 € TTC maximum / an
• Dépannage serrurerie	200 € TTC maximum / an
• Intervention panne ou dysfonctionnement des installations fixes	200 € TTC maximum / an
• Hot line informatique	Service d'information téléphonique
ASSISTANCE EN CAS DE MALADIE OU D'ACCIDENT AU DOMICILE	
• Admission à l'hôpital - Recherche et réservation d'une place - Aller/retour domicile/hôpital en ambulance	Dans un périmètre de 50 km maximum Dans un périmètre de 50 km maximum
• Garde ou transfert des enfants de moins de 15 ans - Garde d'enfant au domicile - Aller/retour	10 heures maximum En train 1 ^{ère} classe ou en avion classe touriste
• Assistance aux animaux domestiques de compagnie	250 € TTC maximum frais de garde et de nourriture

POUR LES TITULAIRES DU CONTRAT D'ASSURANCE « OBJETS DE VALEUR-OBJETS PRÉCIEUX » EN CAS DE SINISTRE AU DOMICILE

• Gardiennage du domicile sinistré	48 heures maximum
• Transfert provisoire du mobilier	1 500 € TTC maximum / évènement
• Déménagement	Frais réels dans un périmètre de 50 km maximum
• Intervention serrurier ou vitrier	300 € TTC maximum / évènement
• Intervention d'un plombier	200 € TTC maximum / évènement
• Nettoyage du domicile sinistré	750 € TTC maximum / évènement



Assistance Invalidité / Revenus

Objet

- En cas d'accident ou de maladie

Garanties

GARANTIES ACCORDÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ – PRÉVENTION SANTÉ

• Programme de prévention individualisée	5 appels de l'infirmière au maximum sur une période de 6 mois 1 fois au plus tous les ans
• Programme de prévention hypertension artérielle	5 appels de l'infirmière au maximum sur une période de 6 mois 1 fois au plus tous les ans
• Programme de prévention mal de dos	5 appels de l'infirmière au maximum sur une période de 6 mois 1 fois au plus tous les ans
• Programme de prévention du stress	5 appels de l'infirmière au maximum sur une période de 6 mois 1 fois au plus tous les ans

GARANTIES ACCORDÉES DANS LE CADRE DE L'AIDE AU RETOUR OU ACCÈS A L'EMPLOI ET A LA VIE PROFESSIONNELLE DES ACCIDENTÉS (ARVIPA)

• Aide au retour à la vie professionnelle des accidentés	Entretien d'orientation Module d'accompagnement psychologique Module réflexion professionnelle
• Aide au retour à l'emploi	Diagnostic Bilan Personnel et Professionnel et validation du Projet Professionnel Détermination du projet professionnel Formation aux outils et techniques de recherche d'emploi (TRE) Démarche interactive de recherche d'emploi
• Informations générales sur l'emploi	Du lundi au vendredi de 9h à 18h



Assistance Multirisque Professionnelle

Objet

- En cas d'accident ou de sinistre dans vos locaux

Garanties

ASSISTANCE AUX LOCAUX PROFESSIONNELS	
• Retour prématuré de l'assuré	En train 1 ^{ère} classe ou en avion classe touriste
• Nettoyage du local professionnel après sinistre	750 € TTC par sinistre
• Gardiennage du local professionnel	48 heures consécutives par sinistre
• Intervention d'un vitrier, d'un plombier ou d'un serrurier	200 € TTC par sinistre
• Avance de fonds	3 050 € TTC par sinistre
• Transfert du mobilier et du stock	750 € TTC par sinistre
• Garde au domicile des enfants à charge de moins de 15 ans suite à un sinistre	24 heures par sinistre
• Accompagnement psychologique	2 consultations maximum, limite de 300 € TTC par événement
• Perte ou vol des clés du local professionnel	200 € TTC par sinistre
• Transport de l'assuré à l'hôpital et le retour au domicile	Remboursement complémentaire de la Sécurité Sociale ou de tout autre organisme de prévoyance
• Conseil téléphonique	Du lundi au samedi de 8h à 20h hors jours fériés
• Accès au réseau de prestataires G.A.	Mise en relation



Assistance Pack Sécurité Immobilière

Objet

- En cas de loyer impayés
- En cas de sinistre dans vos locaux loués

Garanties

Pour les propriétaires bailleurs, particuliers ou SCI, qui louent un bien immobilier à usage d'habitation et en assurent eux-mêmes la gestion.

ASSISTANCE PACK SÉCURITÉ IMMOBILIÈRE

• Renseignements juridiques

Habitation, logement, impôt, fiscalité, assurances, allocations, retraites, justice, défense, recours, salaires, contrats de travail, associations, sociétés, commerçants, artisans, droits du consommateur, voisinage, famille, mariage, divorce, succession, affaires sociales.

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

• Renseignements vie pratique

Formalités, cartes, permis, enseignement, formation, services publics, vacances, loisirs, activités culturelles, logement.

Du lundi au vendredi de 9h à 18h



Assistance Bâtiment

Objet

- En cas de sinistre dans les locaux professionnels ou dans les logements à usage d'habitation mis en location

Garanties

ASSISTANCE INFORMATION	
• Renseignements immobilier	Du lundi au vendredi de 9h à 18h. Réponse fournie dans un délai de 48 heures maximum
• Renseignements Juridiques	Du lundi au vendredi de 9h à 18h. Réponse fournie dans un délai de 48 heures maximum
• Renseignements Vie Pratique	Du lundi au vendredi de 9h à 18h. Réponse fournie dans un délai de 48 heures maximum
ASSISTANCE AU LOCAL OU LOGEMENT EN CAS DE SINISTRE	
• Gardiennage du local sinistré	Maximum 48 heures consécutives par sinistre
• Organisation de la fermeture du local	Mise en relation sans prise en charge
• Organisation du remplacement de la vitrine détruite	Mise en relation sans prise en charge
• Dépannage serrurerie	150 € TTC maximum par sinistre et par évènement
• Aide à la recherche d'un nouveau local	Mise en relation sans prise en charge
• Mise à disposition d'un véhicule utilitaire	300 € TTC maximum par sinistre par évènement
• Organisation et prise en charge du déménagement	1000 € TTC maximum par évènement dans un rayon de 50 km
• Nettoyage du local sinistré	300 € TTC maximum par évènement
• Recherche d'un prestataire	Sans prise en charge et dans un rayon de 30 km
• Retour anticipé du chef d'entreprise / gérant de société	En train 1 ^{ère} classe ou en avion classe touriste ou taxi
• Alerte d'un collaborateur pour fermeture du local	En train 1 ^{ère} classe ou en avion classe touriste
ASSISTANCE COURANTE AUX BÉNÉFICIAIRES EN FRANCE	
• Assistance accompagnement psychologique	2 consultations maximum dans la limite de 300 € TTC par évènement
• Transfert à l'hôpital du bénéficiaire blessé	Organisation du transport en ambulance
• Présence d'un proche	En train 1 ^{ère} classe ou en avion classe touriste ou taxi
• Remplacement du salarié accidenté ou malade	Organisation et prise en charge des frais de recherche (téléphone, télécopie)



Assistance Association

Objet

- En cas de sinistre affectant le local de l'association
- Pour le retour en urgence d'un dirigeant de l'association
- Pour le transfert provisoire du mobilier
- Gardiennage du mobilier

Garanties

ASSISTANCE EN CAS DE SINISTRE AFFECTANT LE LOCAL DE L'ASSOCIATION

Préservation du local de l'association sinistré :

• Gardiennage du local sinistré	48 heures maximum par sinistre
• Intervention d'un vitrier ou d'un serrurier	200 € TTC maximum par sinistre
• Intervention d'un plombier	200 € TTC maximum par sinistre
• Nettoyage du local sinistré	750 € TTC maximum par sinistre
• Recherche et envoi d'un prestataire	100 € TTC maximum par sinistre (plomberie - menuiserie - couverture - maçonnerie - électricité - chauffage)

Le coût du déplacement, les travaux de remise en état, les heures de main d'oeuvre supplémentaires et les fournitures, demeurent à la charge du bénéficiaire. Les interventions relatives à l'électroménager, aux appareils audiovisuels ne sont pas garanties.

Retour en urgence d'un dirigeant de l'association	En train 1 ^{ère} classe ou en avion classe touriste ou taxi
Transfert provisoire du mobilier	Mise à disposition d'un véhicule utilitaire (permis B) dans la limite de 48 h maximum par sinistre
Gardiennage du mobilier	750 € TTC maximum par sinistre

ALLO INFOS « ASSOCIATION »

Du lundi au samedi de 9 h à 18 h hors jour férié.

Il répondra à toutes les questions que vous vous posez sur :

- la création d'une association	• les différents types d'association • les statuts • l'assemblée constitutive • les règles de base
- la déclaration : les démarches administratives	• où s'adresser • les pièces à fournir • les procédures et délais • l'insertion au Journal Officiel (J.O.)
- la mise en place d'une association	• les responsabilités • les assurances • les banques • les registres à tenir • les documents à conserver
- son fonctionnement	• les Assemblées Générales (A.G.) • le bureau et ses membres
- la gestion	• la comptabilité • le personnel • l'informatique
- les modifications en cours de vie	• les agréments • la reconnaissance d'utilité publique • les modifications statutaires • le contentieux administratif • le redressement
- la dissolution de l'association	• types de dissolution • liquidation • déclaration à la préfecture • déclaration de l'insee • publication



Assistance Protection Juridique Privée

Assistance Protection Juridique Bailleur

Assistance Protection Juridique Copropriété

Assistance Protection Juridique Professionnelle

Objet

En cas de litige, organisez la défense de vos droits.

Garanties

ASSISTANCE INFORMATION JURIDIQUE

Pour toute question dans le cadre de sa vie privée et professionnelle, le bénéficiaire peut contacter par téléphone le service juridique de FIL ASSISTANCE de 9h00 à 18h00 du lundi au vendredi (hors jours fériés).

ALLO INFO ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE au 09 69 36 99 60

Les juristes du service « information juridique » de FIL ASSISTANCE sont à sa disposition par téléphone pour lui apporter toutes informations juridiques et pratiques sur ses droits ou démarches.



Assistance Vital'Protection

Objet

- En cas d'accidents corporels de la vie privée ou professionnelle
- En cas d'accidents de la circulation
- En cas d'accidents médicaux, d'accidents sportifs, de catastrophes naturelles, d'attentats, d'agressions...

Garanties

EN CAS D'ACCIDENT	
• Accompagnement Psychologique	12 heures de consultation
• Assistance « Service Info »	Assistance téléphonique
• Recherche et envoi d'un médecin	Recherche et mise en relation
ASSISTANCE AU DOMICILE EN CAS D'HOSPITALISATION DU BÉNÉFICIAIRE SUPÉRIEURE A 24H, A LA SUITE D'UN ACCIDENT	
• Garde à domicile des enfants de moins de 16 ans	7 jours consécutifs sur 1 mois
• Transfert des enfants chez un proche ou présence d'un proche (aller/retour)	En train 1 ^{ère} classe ou en avion classe touriste
• Accompagnement des enfant à l'école	5 allers/retours sur 1 semaine à 25 km maximum
• Garde de l'enfant de moins de 16 ans immobilisé au domicile - Présence d'un proche	En train 1 ^{ère} classe ou en avion classe touriste
ASSISTANCE AU DOMICILE EN CAS D'HOSPITALISATION DU BÉNÉFICIAIRE SUPÉRIEURE A 72H, A LA SUITE D'UN ACCIDENT	
• Soutien pédagogique à domicile	15 heures par semaine sur 1 mois maximum
• Aide à domicile	21 heures maximum
• Recherche de médicaments	Avance des frais
• Assistance aux animaux domestiques de compagnie	250 € TTC maximum frais de garde et de nourriture
• Présence d'un proche - Aller/Retour - Séjour à l'hôtel	En train 1 ^{ère} classe ou en avion classe touriste 2 nuits (70 € TTC maximum par nuit)
• Garde malade	21 heures maximum
• Services à domicile	Recherche et mise en relation
ASSISTANCE EN CAS DE DÉPENDANCE (PERTE D'AUTONOMIE) DU BÉNÉFICIAIRE CONSÉCUTIVE A UN ACCIDENT	
• Recherche d'établissements spécialisés	Frais de recherche
• Livraison / installation de matériel médical	Organisation sans prise en charge
• Adaptabilité du domicile	Prise en charge et recherche d'un ergothérapeute
• Audit d'adaptabilité du domicile	Prise en charge et recherche d'un ergothérapeute
• Solution de maintien au domicile	Organisation sans prise en charge

ASSISTANCE AU BÉNÉFICIAIRE EN CAS D'ACCIDENT AU COURS D'UN DÉPLACEMENT DE MOINS DE 90 JOURS CONSÉCUTIFS

• Conseil médical	Service d'information téléphonique
• Rapatriement médical	Frais réels
• Frais d'évacuation sur piste de ski	160 € TTC maximum
• Rapatriement des enfants de moins de 16 ans - Aller/Retour - Hôtesse	En train 1 ^{ère} classe ou en avion classe touriste Frais réels
• Présence auprès du bénéficiaire hospitalisé - Aller/Retour - Prise en charge des nuits d'hôtel	En train 1 ^{ère} classe ou en avion classe touriste 70 € TTC par nuit avec un maximum de 700 € TTC
• Frais médicaux à l'étranger	Franchise = 30 € TTC/dossier Maximum 4 500 € TTC / bénéficiaire
• Soins dentaires	150 € TTC maximum
• Prolongation de séjour à l'hôtel pour le bénéficiaire	70 € TTC par nuit avec maximum de 350 € TTC / personne

ASSISTANCE EN CAS DE DÉCÈS A LA SUITE D'UN ACCIDENT

• Assistance conseil téléphonique	Service d'assistance téléphonique
• Rapatriement de corps en cas de décès - Transport du corps en France + frais annexes - Transport du corps à l'Étranger + frais annexes	1 500 € TTC maximum 4 500 € TTC maximum

**Assistance Protection Juridique Privée****Objet**

- En cas de litige dans le cadre de votre vie privée et professionnelle, organisez la défense de vos droits

Garanties**ASSISTANCE INFORMATION JURIDIQUE VIE PRIVÉE ET PROFESSIONNELLE**

Pour toute question dans le cadre de sa vie privée et professionnelle, le bénéficiaire peut contacter par téléphone le service juridique de FIL ASSISTANCE de 9h00 à 18h00 du lundi au vendredi (hors jours fériés).

ALLO INFO ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE au 09 69 36 99 60

Les juristes du service « information juridique » de FIL ASSISTANCE sont à sa disposition par téléphone pour lui apporter toutes informations juridiques et pratiques sur ses droits ou démarches.



Assistance Scolaire

Objet

- Pour élève et étudiant
- Garantie scolaire et extra-scolaire
- Accident
- Maladie
- Agression

Garanties

ASSISTANCE AU BÉNÉFICIAIRE			
FORMULES	MINIMA	OPTIMA	INTEGRA
Soutien scolaire suite à maladie ou accident Franchise 14 jours / plafond de 3 mois	20 € / jour	20 € / jour	25 € / jour
Soutien psychologique suite à agression ou racket dans le cadre scolaire	Exclu	<ul style="list-style-type: none">• 2 entretiens téléphoniques avec un psychologue• Prise en charge de 2 consultations par événement Maximum 300 € / an / bénéficiaire / événement	
Information : <ul style="list-style-type: none">• Surfnet assistance• Vie étudiante• Santé• Voyages	Exclu	Du lundi au vendredi de 9 h à 18 h	



Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables

Siège Social : 6 bd de l'Europe B.P. 3169 - 68063 MULHOUSE Cedex - Tél. 03 89 35 49 49
Délégation régionale : 305 bd Jules Ferry - 39000 LONS-LE-SAUNIER - Tél. 03 84 24 04 00

www.malj.fr